

## COMMUNIQUE DE PRESSE

le 10/06/2020

### ALLONGER LA DUREE D'USAGE DES OBJETS : UN GAIN POUR LA PLANÈTE ET POUR LE PORTE-MONNAIE

- Publication des travaux d'évaluations environnementales et économiques de l'allongement de la durée d'usage de produits de consommation et biens d'équipements.
- Publication de l'édition 2019 de l'étude « Les Français et la Réparation »

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'Économie Circulaire<sup>1</sup>, l'ADEME révèle aujourd'hui les résultats de ses travaux d'« *Évaluations environnementales et économiques de l'allongement de la durée d'usage de produits de consommation et biens d'équipements* » dont les premiers éléments ont été présentés en novembre dernier lors du lancement de la Campagne « *Nos objets ont plein d'avenirs* »<sup>2</sup>. Les travaux ont porté sur trois types d'allongement de la durée d'usage : conserver un an de plus un équipement qui atteint sa « durée d'usage moyenne »<sup>3</sup>, lutter contre l'obsolescence culturelle ou marketing en conservant un équipement plutôt que de l'abandonner ou de le changer, et faire réparer un équipement (suite à une panne, ou endommagé) pour prolonger sa durée d'usage. L'ADEME révèle également les résultats de son étude « *Les Français et la réparation* », co-financée par Fnac-Darty.

<sup>1</sup> La Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire transpose dans le droit français les mesures de la feuille de route de l'économie circulaire et les derniers textes européens. Cette loi entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

<sup>2</sup> <https://longuevieauxobjets.gouv.fr/>

<sup>3</sup> **Définition** : La durée d'usage correspond au laps de temps pendant lequel le produit est utilisé, i.e. en état de marche et prêt à l'emploi, par un utilisateur donné. Elle est propre à un utilisateur/foyer. La durée d'usage totale est la somme des durées d'usage.

## Allonger la durée d'usage totale des équipements du foyer : des bénéfices environnementaux et économiques pour le consommateur

Dans son étude portant sur **plusieurs équipements et biens de consommation courante** (téléviseur, ordinateur portable, smartphone, four électrique, lave-vaisselle, lave-linge...), l'ADEME révèle **qu'il est toujours économiquement favorable pour le consommateur de :**

- **ne pas remplacer un équipement pour des raisons d'obsolescence perçue**<sup>4</sup>, c'est-à-dire une volonté de changer par l'utilisateur alors que l'équipement fonctionne toujours (allongement sans réparation) : dans ce cadre, **cela permet une économie de 112€/an pour un ordinateur portable, 96€/an pour un smartphone 5,5" et 169€/an pour un robot tondeuse.**
- **allonger la durée d'usage après une panne**<sup>5</sup>, à l'exception de quelques équipements (par exemple le sèche-linge à évacuation ou la télévision 30-40 pouces) : réparer une tondeuse thermique qui tombe en panne à l'âge de 5 ans (soit à « demi-vie ») permet une économie de 86 €/an, soit une économie totale de 430 € pendant sa durée d'allongement (5 ans).



**Par ailleurs, allonger la durée d'usage des produits ne permet pas seulement de réaliser des économies d'ordre financier, cela permet également de réaliser des économies de CO<sub>2</sub>** grâce aux impacts évités pour la fabrication d'un produit neuf.

### A titre d'exemples :

En faisant réparer ses équipements :

- **Faire réparer une télévision (40-49") qui est tombée en panne à demi-vie** permet de réaliser une économie de 90 kg CO<sub>2</sub>-eq, **soit l'équivalent de 350 kilomètres en voiture.**
- Pour un **lave-linge**, l'économie réalisée est de 100 kg CO<sub>2</sub>-eq soit **390 kilomètres.**

En ne cédant pas à l'envie de changement ou aux effets de mode :

- **Conserver son téléviseur 40-49" (qui fonctionne encore !)** permet un gain de **170 kg CO<sub>2</sub>-eq, soit 670 kilomètres en voiture.**
- Pour un **smartphone 5,5'**, les gains sont et de **20 kg CO<sub>2</sub>-eq, soit 70 kilomètres en voiture.**

## Extrapolation à l'échelle d'un foyer français

L'ADEME a été plus loin en analysant les potentiels impacts environnementaux et économiques de l'allongement de la durée d'usage de 11 équipements électriques et électroniques présents dans la maison (multimédia, électroménager) :

Si chaque foyer français allonge d'un an la durée d'usage totale de chacun des 11 produits étudiés, au lieu de les remplacer, sur une période de 10 ans, chacun des foyers pourrait économiser 963 € soit 96€ par an et contribuer à éviter l'émission d'environ 219 Kg de CO<sub>2</sub>-eq sur une période de 10 ans, soit 22 Kg de CO<sub>2</sub>-eq par an.

**Si l'ensemble des foyers français** faisaient de même, ils pourraient :

- économiser environ **27 milliards d'euros pour un allongement de 1 an** sur la période de 10 ans, soit 2,7 milliards d'€ par an ;
- éviter l'émission d'environ **6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-eq pour un allongement de 1 an** sur une période de 10 ans, soit 0,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-eq par an.

**Lutter contre l'obsolescence culturelle et systématiser la réparation, deux leviers pour augmenter la durée d'usage des produits de consommation et biens d'équipement et ainsi réduire notre impact environnemental**

<sup>4</sup> L'économie réalisée tient compte également des consommations d'eau et d'énergie de ces équipements.

<sup>5</sup> Il est à noter que l'avantage ou le désavantage économique lié au remplacement d'un équipement suite à une panne dépend fortement : du coût de réparation (des pistes de réflexion pour rendre le coût de réparation moins onéreux ont été identifiés dans l'étude ADEME « Les Français et la réparation ») et du moment auquel arrive la panne. De plus, l'ampleur du bénéfice dépend de la durée de l'allongement de la durée d'usage. Plus celle-ci est longue plus le bénéfice est grand.

Entretien des équipements, les réparer ou les faire réparer, conserver et utiliser plus longtemps des appareils qui fonctionnent encore (en évitant les effets de mode) ... mais aussi fabriquer des produits éco-conçus, plus robustes, plus facilement réparables, concourt à réduire les consommations de matières nécessaires à leur fabrication et les émissions de gaz à effet de serre.

On constate que **14% des Français remplaceraient leur équipement alors qu'il fonctionne encore**. Lutter contre l'obsolescence culturelle est donc un élément clé pour réduire notre impact environnemental. Il est également indispensable d'assurer le bon entretien des produits pour éviter un renouvellement trop fréquent des équipements. A titre d'exemple, le baromètre Fnac-Darty a ainsi révélé que 50% des retours SAV sont liés à un mauvais entretien ou une mauvaise utilisation.



**La réparation est aussi essentielle pour permettre aux objets de vivre plus longtemps et ainsi réduire l'impact environnemental causé par la fabrication et le transport d'équipements neufs.** Les Français ont progressivement intégré ce réflexe dans leur conception de la consommation : **81% d'entre eux ont une image positive de la réparation.**

En revanche, le passage à l'action reste encore assez faible pour l'ensemble de la population française : **seulement environ un Français sur trois répare un produit tombé en panne et un sur deux le remplace. Aujourd'hui, les freins à la réparation demeurent nombreux** : le coût de la réparation par rapport au prix du produit neuf, les délais de réparation, le manque d'informations sur la réparation et le manque de visibilité des réparateurs.

Parallèlement à ces différents freins, les **Français perçoivent plusieurs bonnes raisons à faire réparer leurs appareils : la démarche écologique, l'avantage économique, la contribution à l'économie locale.** Pour limiter les freins et favoriser le passage à l'action, la réparation, un des piliers de l'économie circulaire, doit gagner en visibilité grâce à plusieurs actions : **en agissant sur le coût, en facilitant les étapes de réparation, en rassurant sur la qualité des prestations et en montrant davantage la pertinence de la réparation.**



*Classement réalisé à partir des données 2019.*

Tous les produits ne bénéficient pas du même taux de réparation chez les Français. A titre d'exemple, les vélos et les ordinateurs bénéficient d'un fort taux de réparation, respectivement de 63% et 52%. Ce taux s'explique, pour les vélos, par la facilité de réparer à un coût raisonnable ou encore par un réflexe de réparation déjà intégré par les Français pour les ordinateurs.

A contrario, le taux de réparation des grille-pains est de seulement 23%, expliqué notamment par la différence entre le coût de réparation par rapport au coût d'achat du produit neuf.

## Focus sur 5 biens d'équipement

L'ADEME a publié en septembre 2018<sup>6</sup> les résultats d'une étude évaluant les impacts environnementaux de nombreux équipements de notre quotidien (textile, électronique, mobilier...). **L'ADEME a souhaité aller plus loin en analysant les potentiels impacts environnementaux et économiques de l'allongement de la durée d'usage<sup>7</sup> de plusieurs produits représentatifs des équipements des ménages français et a réalisé une synthèse :**

L'étude révèle ainsi que :

- Si le consommateur conserve un an de plus sa robe en polyester ( dont l'impact carbone à la fabrication est de 45 kg eq CO2) qui atteint sa « durée d'usage moyenne », **cela évite l'émission de 28 kg CO2 eq**. En évitant un nouvel achat, il économise ainsi 25€ sur la durée d'allongement d'usage de sa robe.
- Le bénéfice économique de ne pas remplacer un ordinateur portable (évitement d'un nouvel achat) qui a l'âge de 3 ans **alors qu'il fonctionne encore** est de 112 €/an pendant la durée d'allongement (3 ans) **soit une économie totale de 336 €**. Son impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie est de **156 kg CO2-eq**. Le bénéfice environnemental de ne pas remplacer un ordinateur portable qui a l'âge de 3 ans alors qu'il fonctionne encore est de **65 kg CO2-eq sur la durée d'allongement (3 ans)**.
- L'impact environnemental d'un réfrigérateur (une porte) sur l'ensemble de son cycle de vie est de **323 kg CO2-eq**. Le bénéfice environnemental de réparer un réfrigérateur qui tombe en panne (remplacement du thermostat) à l'âge de 5 ans est de : 102 kg CO2-eq sur la durée d'allongement (5 ans). De plus, le consommateur économise 29 €/an pendant la durée d'allongement en cas d'obsolescence perçue (soit une économie totale de 145 €).
- L'impact environnemental d'un lave-linge (7 kg) sur l'ensemble de son cycle de vie est de 465 kg CO2-eq. Le bénéfice environnemental de ne pas le remplacer (à l'âge de 5 ans) alors qu'il fonctionne encore est de : **118 kg CO2-eq sur la durée d'allongement (5 ans)**. Le **bénéfice économique** d'allonger sa durée d'usage en cas d'obsolescence perçue (durée de vie max non atteinte) **est de 29 €/an pendant la durée d'allongement en cas d'obsolescence perçue (soit une économie totale de 145 €)**.
- Alors que l'impact environnemental d'une tondeuse à gazon thermique sur l'ensemble de son cycle de vie est de 789 kg CO2 eq, **allonger sa durée d'usage de 10 à 11 ans (+ 1 an) économise 7 kg CO2-eq par équipement**. Le bénéfice économique de réparer ce type de tondeuse lorsqu'elle tombe en panne (remplacement de la lame) à l'âge de 5 ans est de **86 €/an pendant la durée d'allongement (5 ans) soit une économie totale de 430 €**

<sup>6</sup> <https://www.ademe.fr/modelisation-evaluation-impacts-environnementaux-produits-consommation-biens-dequipement>

<sup>7</sup> Quelques 1ers résultats ont été présentés lors du lancement de la nouvelle campagne de communication grand public au travers de 5 produits : téléviseur, smartphone, lave-linge, jean, scie sauteuse. <https://presse.ademe.fr/2019/11/prolonger-la-duree-dusage-des-objets-lancement-dune-grande-campagne-de-mobilisation.html>

## En savoir plus :

- Travaux d'«Evaluations environnementales et économiques de l'allongement de la durée d'usage de produits de consommation et biens d'équipements » (rapports et infographies)
  - o Modélisation et évaluation environnementale de produits de consommation et biens d'équipement (rapport, synthèse et 2 infographies)
  - o Evaluation économique de l'allongement de la durée d'usage de produits de consommation et biens d'équipements (1 rapport)
  - o Evaluation environnementale et économique de l'allongement de la durée d'usage de de biens d'équipements électriques et électroniques à l'échelle d'un foyer français (1 rapport)
- Infographie « Biens d'équipement : Bénéfices environnementaux d'allonger leur durée de vie »
- Infographie « Impacts environnementaux des biens d'équipements »
- Étude « Les Français et la Réparation »
- Infographie « Les Français et la réparation »

## ADEME

Tél : 01 58 47 81 28  
Mél : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)  
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brosolette  
92541 Montrouge Cedex

### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) et sur [@ademe](https://twitter.com/ademe).**